

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation
Bretagne
BP 70289
75867 PDC PARIS 18
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE LA VILLE-ES-NONAIS

15 rue de la Rance
35430 LA VILLE-ES-NONAIS
02 99 58 41 92
mairie@la-ville-es-nonais.fr

► Les partenaires de la Fondation du patrimoine



FONDATION



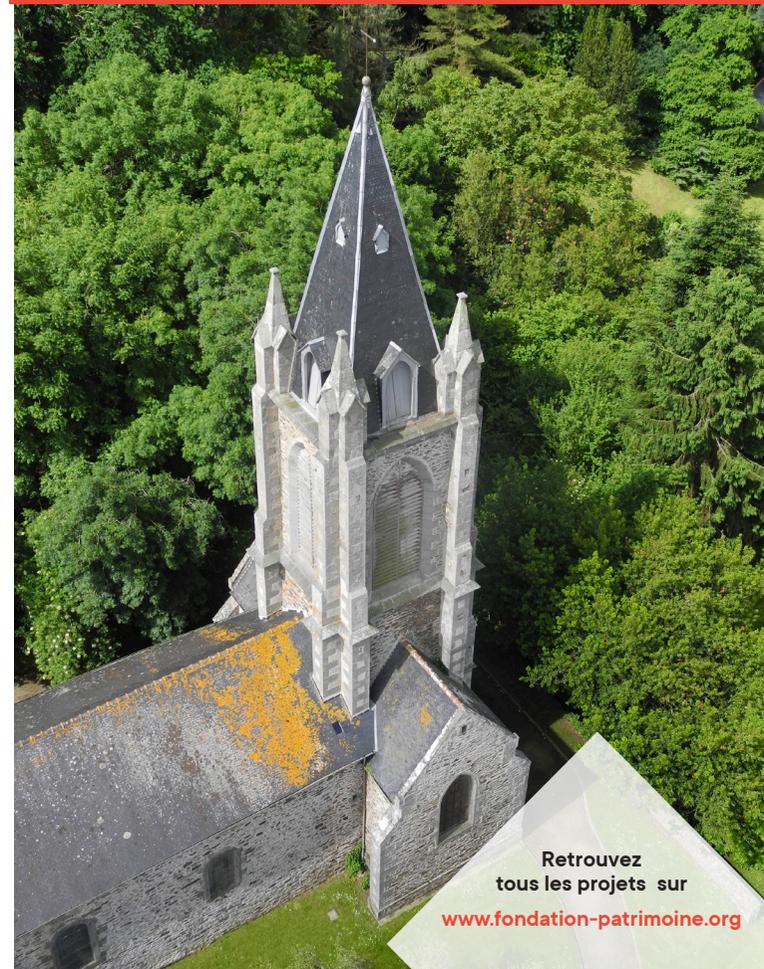
DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Sainte-Anne de La Ville-ès-Nonais

Ille-et-Vilaine



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez-nous à restaurer l'église Sainte-Anne !

◆ ◆ LE PROJET

Cette église du XIXe siècle est un lieu de prière, de rassemblement et de partage pour les habitants de cette commune de Bretagne. Cependant, au fil des années, l'édifice a connu l'usure du temps. Le projet est d'entreprendre d'importants travaux de restauration, en plus de préserver l'histoire de cette église. La commune souhaite restaurer les vitraux de l'édifice et remplacer les abat-sons permettant de protéger l'intérieur du clocher des intempéries et de le ventiler.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La commune de La Ville-ès-Nonais, située au bord de la Rance en Ille-et-Vilaine, est nommée ainsi en raison de la présence d'un couvent religieux longtemps situé au centre du bourg ! L'église, dédiée à Sainte-Anne, fut construite entre 1846 et 1869 sur l'exact emplacement d'une chapelle romane du XIIe siècle, qui était dédiée à Saint-Marie-des-Sablons. Cette église frairienne fût fondée par Jean de Taillefer, archidiacre de Dinan et prieur-recteur de Saint-Suliac.

Elle a conservé son enclos paroissial ainsi que son environnement qui contribue au charme de cet endroit. L'extérieur de l'église témoigne également d'une mise en œuvre sobre et de qualité qui rend compte de l'architecture néogothique de cette période.

◆ ◆ LA MOBILISATION

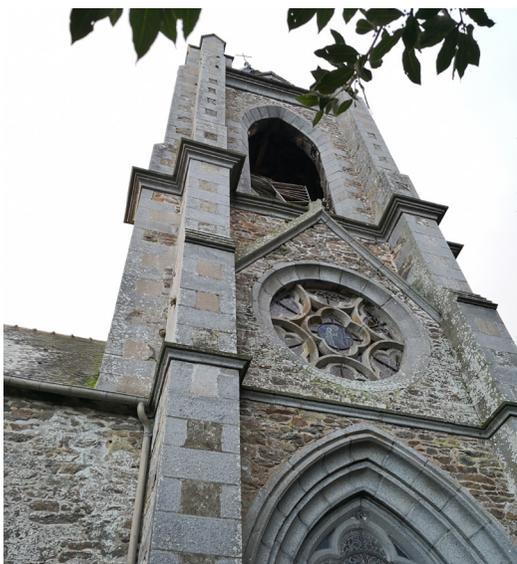
La Ville-ès-Nonais et ses habitants se mobilisent pour restaurer le patrimoine religieux de la commune. Souhaitant faire le maximum pour maintenir notre patrimoine en bon état, nous comptons sur votre participation pour faire aboutir cette restauration et perpétuer l'histoire du site. Mobilisons-nous !

◆ ◆ LES CONTREPARTIES

Dès 10€ : Remerciements sur la page Facebook

Montant des travaux	50 963 €
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Novembre 2023

© La Ville-ès-Nonais



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Sainte-Anne de La Ville-ès-Nonais

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/88487

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'église Sainte-Anne de La Ville-ès-Nonais

Le montant de mon don est de

80 € 100 € 200 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	100 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	34 €	68 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	25 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	40 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre